

Référentiel de compétences & Standards d'excellence en accompagnement fin de vie

**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR LA PRATIQUE
PROFESSIONNELLE EN FIN DE VIE**
L'ÉCOLE ISABELLE PITRE COACHING INC.



Référentiel de compétences & standards d'excellence En accompagnement fin de vie

L'accompagnement en fin de vie : une profession émergente, essentielle et structurée

1

L'accompagnement non médical en fin de vie occupe aujourd'hui une place incontournable dans le continuum de soins. Entre le soin technique et le soutien familial, un espace humain demeure souvent vacant : celui d'une présence stable, formée, capable d'accueillir la vulnérabilité, de soutenir les familles et d'humaniser les derniers moments de vie. Ce référentiel établit les fondements, les compétences et les standards d'excellence de cette profession en pleine reconnaissance.

École Isabelle Pitre Coaching
Référentiel de compétences et standards d'excellence
© Isabelle Pitre Coaching, tous droits réservés





© 2026 Isabelle Pitre Coaching Inc. Tous droits réservés.

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, distribuée ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'École Isabelle Pitre Coaching.

Toute utilisation, reproduction ou adaptation de la structure curriculaire, des fascicules pédagogiques ou de la dénomination des modules sans l'accord écrit de la direction de l'École constitue une violation de la propriété intellectuelle. L'École Isabelle Pitre Coaching Inc. est le seul organisme habilité à délivrer cette certification spécifique.

**Note sur l'usage du féminin dans ce document**

Dans l'ensemble de ce document, le féminin est utilisé pour désigner la profession d'accompagnante en fin de vie. Ce choix reflète la réalité actuelle du milieu, où la grande majorité des personnes qui exercent cette profession sont des femmes. Toutefois, l'École Isabelle Pitre Coaching Inc. reconnaît pleinement que l'accompagnement en fin de vie est une pratique ouverte à toutes les identités de genre. L'usage du féminin n'exclut personne et ne présume d'aucune identité. Il vise uniquement à alléger la lecture tout en respectant la proportion réelle des personnes qui œuvrent dans ce domaine.



Introduction

Le chaînon manquant du système de santé

Depuis plusieurs années, le système de santé reconnaît de plus en plus l'importance d'une approche globale de la fin de vie. Les soins médicaux soulagent la douleur, les familles offrent un soutien affectif, les équipes interdisciplinaires tentent de répondre aux besoins psychologiques et sociaux. Pourtant, entre ces deux pôles, le soin technique et le soutien familial, un espace demeure souvent vide : celui d'une **présence humaine stable, formée, non médicale, entièrement dédiée à l'accompagnement**.

C'est dans cet espace que se situe l'accompagnante en fin de vie. Elle représente le **chaînon manquant** du système : une intervenante capable d'offrir une présence ajustée, une écoute profonde, une stabilité émotionnelle et une compréhension fine des besoins humains dans les derniers moments de vie. Là où les familles sont bouleversées et où les soignants manquent de temps, l'accompagnante apporte une qualité de présence qui ne s'improvise pas.

4

L'objectif de ce référentiel

Ce Livre Blanc a été conçu par la Direction Académique de l'École Isabelle Pitre Coaching Inc., pour définir les standards d'excellence qui régissent désormais la formation de nos diplômés. À travers nos cursus de **1000 heures**, nous ne visons pas seulement la transmission de savoirs, mais l'intégration d'une posture professionnelle rigoureuse, reconnue par les associations professionnelles (RITMA) et alignée sur les exigences de terrain des milieux de soins.

En clarifiant les balises de cette pratique, nous offrons aux institutions, aux ordres professionnels et aux familles un gage de confiance : celui d'une expertise où chaque heure de formation est un rempart contre la déshumanisation des soins.



Le besoin croissant d'un accompagnement humain spécialisé

La société change. Les familles sont plus dispersées, les milieux de soins plus pressés, les personnes en fin de vie plus conscientes de leurs besoins émotionnels et existentiels. Les équipes médicales reconnaissent elles-mêmes leurs limites : elles ne peuvent pas tout porter.

D'où l'émergence d'un besoin clair et croissant : **un accompagnement humain, professionnel, non médical, capable de soutenir la personne, ses proches et même les équipes.**

Ce besoin n'est pas théorique : il est vécu chaque jour dans les hôpitaux, les CHSLD, les maisons de soins palliatifs et les domiciles. Il est ressenti par les familles, par les soignants, et surtout par les personnes en fin de vie qui demandent autre chose que des soins techniques : elles demandent une présence.

5

Pourquoi la présence ne s'improvise pas

Être présent ne consiste pas à « être là ». La présence est une compétence. Elle demande une formation rigoureuse, un travail intérieur, une compréhension des mécanismes humains, une capacité à accueillir la vulnérabilité sans s'y perdre, une posture stable et une éthique irréprochable.

Sans formation, la présence peut devenir intrusive, maladroite, affective, directive ou anxieuse. Avec une formation rigoureuse, elle devient un espace sécurisant, un soutien émotionnel ajusté, une écoute profonde, une stabilité pour la personne et ses proches, un relais pour les équipes soignantes, un pilier d'humanisation.

C'est précisément pour répondre à ce besoin que cette profession a été créée il y a dix ans et que notre école demeure aujourd'hui la référence fondatrice.



Le Cadre Éthique et Déontologique

L'accompagnante en fin de vie occupe une place unique : elle intervient dans un moment de grande vulnérabilité, au cœur de l'intimité humaine, là où les émotions, les peurs, les croyances et les liens familiaux sont à vif. Cette position exige un cadre éthique solide, clair et non négociable. Le rôle de l'accompagnante n'est ni médical, ni psychothérapeutique, ni spirituel institutionnel. Il s'agit d'un espace distinct, fondé sur la présence, l'écoute, la stabilité intérieure et le respect absolu de la personne.

Le cadre éthique et déontologique présenté ici constitue la base de la profession et reflète les valeurs fondamentales de l'École IPC : **dignité, humanité, clarté, non-ingérence, autonomie réelle, et protection de la personne vulnérable.**

6

Respect de la Loi 21 (Québec)

L'accompagnante en fin de vie doit connaître et respecter les balises légales qui encadrent les professions d'aide au Québec. La Loi 21 distingue clairement :

- **La psychothérapie**, qui est un acte réservé
- **L'intervention psychosociale**, qui relève de professionnels formés et encadrés
- **Le coaching et l'accompagnement**, qui ne visent ni l'évaluation clinique, ni le traitement, ni la modification de structures psychiques

L'accompagnante non médicale ne pose **aucun acte réservé**, ne traite **aucune problématique psychologique**, ne pose **aucun diagnostic**, et ne cherche **pas à modifier l'état psychique** de la personne. Elle accompagne, elle soutient, elle écoute, elle humanise.

Cette distinction protège la personne, protège l'accompagnante, et protège la profession.



L'Éthique de l'Intervenant : Un Rempart contre la Vulnérabilité

L'éthique ne se résume pas à l'absence de faute ; elle est une vigilance active. Dans nos cursus, l'étudiant est formé à identifier les « drapeaux rouges » (red flags) qui nécessitent une référence immédiate vers le système de santé ou un professionnel de l'ordre compétent.

Les balises du Standard IPC reposent sur trois piliers déontologiques :

1. **La Non-Intrusion** : Respect de l'intégrité psychologique et refus de toute pratique s'apparentant à un diagnostic médical ou psychologique.
2. **La Confidentialité et le Secret Professionnel** : Une rigueur calquée sur les standards des associations accréditrices comme RITMA.
3. **Le Devoir de Compétence** : L'obligation pour l'intervenant de reconnaître ses limites et de maintenir une formation continue rigoureuse.

7

Ce cadre éthique permet une cohabitation harmonieuse avec le personnel soignant en établissement. En comprenant parfaitement son champ d'action, le diplômé de l'École Isabelle Pitre Coaching Inc., devient un allié précieux pour l'infirmière ou le travailleur social, agissant comme un **spécialiste de la relation humaine** qui libère le personnel clinique pour ses tâches médicales, tout en assurant une vigilance constante auprès de la personne accompagnée.

La protection de la personne vulnérable : Les Standards IPC

L'École Isabelle Pitre Coaching Inc., a établi un ensemble de balises strictes destinées à assurer la sécurité, la dignité et l'intégrité des personnes accompagnées. Ces balises ne sont pas de simples recommandations : elles constituent un engagement professionnel fondamental, un cadre qui protège la personne autant que l'accompagnant(e), et qui garantit la qualité de la relation.



1 La première balise est celle de la non-ingérence.

L'accompagnante ne se substitue jamais aux décisions médicales, familiales, spirituelles ou psychologiques. Elle ne prend pas la place des autres acteurs du parcours de fin de vie. Elle accompagne sans diriger, soutient sans influencer, éclaire sans imposer. Sa présence est un espace, jamais une pression.

2 La deuxième balise est le respect absolu de l'autonomie réelle.

L'accompagnante ne force rien, ne convainc rien, ne manipule rien. Elle accueille ce que la personne pense, ressent et choisit, même lorsque ces choix diffèrent de ce que l'entourage souhaiterait. L'autonomie n'est pas un concept abstrait : c'est une pratique quotidienne de respect.

3 La troisième balise est la neutralité bienveillante.

L'accompagnante ne projette ni ses croyances, ni ses valeurs, ni ses peurs, ni ses interprétations. Elle entre dans l'univers de la personne, plutôt que d'y amener le sien. Cette neutralité n'est pas froide : elle est chaleureuse, ouverte, respectueuse, et profondément humaine.

4 La quatrième balise concerne la protection contre l'affectivité. La chaleur humaine est essentielle, mais l'affectivité débordante peut devenir intrusive ou fusionnelle. L'accompagnante apprend à maintenir une présence stable, contenante, douce, mais jamais envahissante. Elle offre de la tendresse, mais jamais de la confusion.



5 La cinquième balise repose sur des limites professionnelles claires.

L'accompagnante ne donne pas de conseils médicaux, n'interprète pas les symptômes, ne fait pas de psychothérapie, ne règle pas les conflits familiaux, ne prend pas parti et ne promet jamais ce qu'elle ne peut garantir. Ces limites protègent la relation et préservent la confiance.

6 La sixième balise est la confidentialité stricte.

Tout ce qui est partagé dans la relation d'accompagnement demeure confidentiel, sauf en cas de risque pour la sécurité de la personne. Cette confidentialité est un pilier de la dignité et un fondement de la confiance.

7 Enfin, la posture d'humilité constitue la dernière balise.

L'accompagnante reconnaît que la personne demeure l'experte de sa propre vie, que les familles traversent un processus complexe, que les équipes soignantes portent une charge immense, et qu'elle-même n'est qu'un maillon dans un ensemble plus vaste. Cette humilité protège la relation, préserve la dignité de tous et rappelle que l'accompagnement est un service, jamais un pouvoir.

Une éthique vivante, pas un règlement

Le cadre éthique n'est pas une liste de règles à appliquer mécaniquement. C'est une **posture intérieure**, une manière d'être, un engagement profond envers l'humanité de la personne accompagnée.

Il s'agit d'un fil conducteur qui guide chaque geste, chaque parole, chaque silence.



Les 5 piliers de la formation de 1000 heures en accompagnement de fin de vie

Ces cinq piliers constituent l'architecture fondamentale de la formation. Ils intègrent les dimensions humaines, relationnelles, psychologiques, existentielles, communicationnelles et professionnelles nécessaires pour exercer ce rôle avec excellence. Ils reflètent la vision de l'École IPC : une approche profondément humaine, rigoureuse, éthique et structurée.

Ce référentiel des 5 piliers est la propriété exclusive de l'École Isabelle Pitre Coaching Inc. et constitue la norme de certification « Standard IPC ».

10

1. Le Pilier Humanisant : La Présence Professionnelle et la Posture de l'Accompagnant(e)

Ce pilier est le cœur de la formation. Il enseigne que la fin de vie est avant tout **une dernière relation**, un espace où la présence humaine devient un soin en soi. Les étudiants apprennent à développer une posture intérieure stable, douce, non intrusive et profondément respectueuse. Ils découvrent ce qu'est réellement accompagner : être là sans envahir, soutenir sans diriger, accueillir sans vouloir réparer.

Ce pilier inclut la compréhension des besoins humains fondamentaux, des blessures intérieures, des mécanismes de défense et des impacts émotionnels de la fin de vie. Il forme l'accompagnant(e) à devenir un repère, une présence fiable, une chaleur humaine maîtrisée, capable d'offrir un espace sécurisant dans un moment de grande vulnérabilité.



2. Le Pilier Clinique : Comprendre la Mort, le Deuil et les Processus Humains

Ce pilier offre les repères essentiels pour comprendre ce que vivent les personnes en fin de vie et leurs proches. Il couvre les phases de la mort, les modèles du deuil, les différents types de deuil, les réactions psychologiques, les mécanismes de défense et les transformations identitaires qui surviennent en fin de vie.

L'objectif n'est pas de former des cliniciens, mais de donner aux accompagnants une compréhension fine et nuancée des processus humains. Ils apprennent à reconnaître les signes, à comprendre ce qui se joue intérieurement, à distinguer les réactions normales des détresses particulières, et à accompagner avec justesse les personnes qui traversent ces étapes.

Ce pilier permet d'intervenir avec discernement, profondeur et sensibilité.

11

3. Le Pilier Relationnel : Communication, Écoute et Qualité de la Relation

Ce pilier développe les compétences relationnelles essentielles à l'accompagnement. Les étudiants apprennent à communiquer avec délicatesse, à écouter réellement, à reformuler avec précision, à reconnaître les obstacles à la communication et à s'ajuster aux réalités émotionnelles et cognitives des personnes en fin de vie.

Ils découvrent l'importance de la simplicité, de la clarté, du silence, de la tendresse, du toucher juste et de la chaleur humaine maîtrisée. Ils apprennent à accompagner les personnes âgées, à naviguer dans les dynamiques familiales, à soutenir l'expression émotionnelle et à créer un espace où la parole peut circuler librement.

Ce pilier forme des accompagnants capables d'ouvrir la communication, de désamorcer les tensions, de soutenir les familles et de maintenir une relation profondément humaine.



4. Le Pilier Pratique : Méthodologie, Protocoles et Accompagnement Concret

Ce pilier enseigne comment rendre la fin de vie plus humaine dans la pratique quotidienne. Il couvre la préparation intérieure de l'accompagnant(e), la simplification des rencontres, les protocoles d'accompagnement, la gestion des situations délicates, l'accompagnement du deuil, et les réalités des milieux institutionnels.

Les étudiants apprennent à intervenir dans différents contextes (domicile, CHSLD, hôpitaux, maisons de soins palliatifs), à reconnaître les signes que la mort approche, à soutenir les familles dans les moments critiques, et à accompagner les transitions avec douceur et professionnalisme.

Ce pilier donne les outils concrets pour être opérationnel, efficace et ajusté dans la réalité du terrain.

12

5. Le Pilier Professionnel : Éthique, Cadre Légal et Identité de la Profession

Ce pilier établit les fondements professionnels de la pratique. Il clarifie les limites de l'accompagnement, les responsabilités éthiques, la distinction entre accompagnement, intervention et psychothérapie, ainsi que le respect de la Loi 21.

Les étudiants apprennent à protéger la personne vulnérable, à maintenir une posture professionnelle, à collaborer avec les équipes soignantes, à respecter la confidentialité, et à intervenir dans un cadre sécuritaire et rigoureux.

Ce pilier inclut également la compréhension des procédures, des lois entourant la fin de vie, et les bases du développement d'une pratique professionnelle durable.

Il donne à la profession sa structure, sa crédibilité et son identité — et prépare la reconnaissance officielle de l'accompagnant(e) comme acteur essentiel du système de santé.



Ces cinq piliers forment un ensemble cohérent, profond et rigoureux. Ils reflètent la vision de l'École Isabelle Pitre Coaching Inc., : une profession fondée sur la présence, la dignité, la compétence, l'éthique et l'humanisation. Ils justifient pleinement une formation de 1000 heures et positionnent l'accompagnant(e) non médical(e) comme **une ressource incontournable** dans le processus de fin de vie.

Définition de l'accompagnant(e) en fin de vie

L'accompagnant(e) en fin de vie est un(e) professionnel(le) non médical(e) formé(e) à offrir une présence humaine stable, chaleureuse et profondément respectueuse aux personnes qui traversent les dernières étapes de leur vie. Sa mission est d'humaniser ce passage en créant un espace sécurisant où la personne peut se déposer, s'exprimer, se reconnaître et être reconnue dans toute sa dignité.

L'accompagnant(e) intervient dans une posture de neutralité bienveillante, sans diriger, sans influencer et sans se substituer aux décisions médicales, familiales ou spirituelles. Sa présence n'est ni thérapeutique ni clinique : elle est relationnelle, existentielle et profondément humaine. Elle repose sur l'écoute, la simplicité, la stabilité intérieure et la capacité d'accueillir la vulnérabilité sans chercher à la réparer.

Professionnel(le) formé(e) à comprendre les processus de la mort, du deuil, des mécanismes de défense et des transformations identitaires, l'accompagnant(e) soutient la personne et ses proches dans les dimensions émotionnelles, relationnelles et existentielles de la fin de vie. Il ou elle facilite la communication, apaise les tensions, accompagne les bilans de vie, soutient les peurs et les non-dits, et contribue à rendre ce passage plus humain.

L'accompagnant(e) travaille en complémentarité avec les équipes soignantes, dans le respect de la Loi 21 et des limites professionnelles.



Il. elle ne pose aucun acte réservé, ne traite aucune problématique psychologique, ne donne aucun conseil médical et ne s'ingère jamais dans les décisions cliniques ou familiales. Sa pratique est encadrée par une éthique rigoureuse, une confidentialité stricte et une posture d'humilité qui reconnaît la complexité du parcours de chacun.

Par sa présence, sa compétence relationnelle, sa compréhension des réalités humaines et sa capacité à offrir un espace de sens, l'accompagnant(e) en fin de vie devient un maillon essentiel du continuum de soins. Il ou elle représente le chaînon manquant entre le soin médical et le soutien familial, et contribue à restaurer l'humanité au cœur du processus de mourir.

14

Analyse comparative : De la sensibilisation à l'expertise clinique

Dans un marché de la formation de plus en plus fragmenté, il est essentiel de distinguer les niveaux d'intervention. La sécurité des personnes vulnérables dépend de la profondeur de la formation de l'intervenant.

La formation de base (Sensibilisation)

Les formations de courte durée (moins de 100 heures) permettent une **sensibilisation** aux concepts de base. Elles sont utiles pour le bénévolat ou l'aide ponctuelle, mais elles laissent souvent l'intervenant démuni face à :

- Les crises d'agitation liées aux troubles neurocognitifs.
- L'épuisement de compassion (burn-out professionnel).
- La gestion des dynamiques familiales complexes.



Le standard de la Maîtrise 1000 heures (Expertise)

Le cursus de l'École Isabelle Pitre Coaching Inc., a été conçu pour répondre aux exigences des ordres professionnels et des associations de santé (RITMA). Ce volume horaire n'est pas un choix arbitraire ; il permet l'**intégration neuronale et émotionnelle** des compétences.

Caractéristiques	Formation Courte	Maîtrise IPC (1000h)
Niveau de responsabilité	Accompagnement simple	Intervention en milieu complexe
Gestion de crise	Théorique uniquement	Maîtrise des protocoles de désamorçage
Cadre Légal	Survol superficiel	Étude approfondie (Loi 21, éthique)
Reconnaissance	Attestation de participation	Certification accréditée
Post-formation	Limités aux soins de base	Carrière libérale ou institutionnelle

15

La rentabilité du savoir-faire

Pour une institution ou une famille, engager un intervenant formé sur 1000 heures représente une économie réelle :

1. **Réduction des risques** : Moins d'incidents, une meilleure gestion de la dynamique et de la sécurité.
2. **Stabilité** : Un intervenant qui comprend les mécanismes du transfert émotionnel dure plus longtemps dans sa profession.
3. **Qualité perçue** : La dignité humaine ne peut être assurée par une personne qui "apprend sur le tas".



L'expertise de l'École Isabelle Pitre Coaching Inc., transforme l'accompagnement en une profession structurée, permettant aux diplômés d'accéder à des partenariats avec les salons funéraires, les résidences de prestige et les agences de placement de haut niveau.

Les exigences de formation

La formation en accompagnement de fin de vie repose sur un parcours rigoureux de 1000 heures, conçu pour développer à la fois la posture intérieure, les compétences relationnelles, la compréhension des processus humains et la capacité d'intervenir dans les milieux de soins.

Elle combine des heures théoriques, des heures pratiques, des mises en situation, des supervisions, des stages et des périodes d'intégration personnelle. La progression est graduelle : le premier cycle établit les fondements humains et relationnels de l'accompagnement, tandis que le deuxième cycle approfondit les dimensions cliniques, pré-palliatives, institutionnelles et professionnelles.

Pour obtenir la certification, l'étudiant doit démontrer une maîtrise réelle des compétences associées aux cinq piliers, une compréhension claire du cadre éthique et légal, une capacité à maintenir une posture stable et non ingérente, ainsi qu'une aptitude à intervenir avec justesse dans des contextes variés. La réussite repose autant sur le savoir et le savoir-faire que sur le savoir-être.

La formation exige également une participation active aux supervisions, une intégration personnelle continue et un engagement envers la qualité de présence. Après la certification, l'accompagnant(e) s'engage à poursuivre une formation continue afin de maintenir un haut niveau de compétence et de demeurer aligné(e) avec les standards d'excellence de la profession.



Les standards d'excellence

L'École Isabelle Pitre Coaching Inc. établit des standards d'excellence qui définissent la qualité, la rigueur et la profondeur attendues de toute accompagnante certifiée. Ces standards ne sont pas des objectifs aspirés, mais des exigences professionnelles qui garantissent une pratique sécuritaire, humaine et alignée avec les valeurs fondamentales de l'école.

Le premier standard d'excellence est la maîtrise de la présence professionnelle. L'accompagnante doit être capable d'incarner une présence stable, douce, non intrusive et profondément respectueuse, capable d'accueillir la vulnérabilité sans la diriger. Cette présence est un soin en soi, un espace de sécurité intérieure offert à la personne en fin de vie.

Le deuxième standard est la compréhension fine des processus humains liés à la fin de vie. L'accompagnante doit démontrer une connaissance solide des mécanismes psychologiques, des dynamiques familiales, des transformations identitaires, des réactions émotionnelles et des réalités du deuil. Cette compréhension lui permet d'intervenir avec justesse, discernement et sensibilité.

Le troisième standard est l'excellence relationnelle. L'accompagnante doit savoir écouter profondément, communiquer avec clarté et délicatesse, accueillir les silences, soutenir l'expression émotionnelle et faciliter la communication entre les membres de la famille. Sa relation est un espace de vérité, de douceur et de dignité.

Le quatrième standard est la capacité d'intervenir concrètement dans les différents milieux de soins. L'accompagnante doit être en mesure de s'ajuster aux contextes institutionnels, de reconnaître les signes que la mort approche, de soutenir les familles dans les moments critiques, d'accompagner les personnes vivant des troubles cognitifs ou des états de conscience altérés, et de maintenir une posture professionnelle en toute circonstance.



Le cinquième standard est l'intégrité éthique. L'accompagnante doit respecter les limites professionnelles, la Loi 21, la non-ingérence, la confidentialité, la protection de la personne vulnérable et la neutralité bienveillante. Elle doit être capable de reconnaître ce qui relève de son rôle et ce qui n'en relève pas, et d'agir en conséquence avec maturité et responsabilité.

Le sixième standard est la collaboration professionnelle. L'accompagnante doit être en mesure de travailler en harmonie avec les équipes soignantes, de comprendre leur réalité, de respecter les protocoles des milieux et de contribuer à l'humanisation des soins sans jamais empiéter sur les rôles existants. Elle est un maillon complémentaire, jamais un substitut.

Le septième standard est l'engagement envers la croissance personnelle et professionnelle. L'accompagnante doit poursuivre une formation continue, participer à la supervision, cultiver son introspection, maintenir sa stabilité émotionnelle et nourrir sa capacité d'autorégulation. Elle reconnaît que sa présence est son principal outil, et que cet outil doit être entretenu avec soin.

Enfin, le huitième standard est l'incarnation de la mission humanisante de l'école. L'accompagnante formée à l'École Isabelle Pitre Coaching Inc. porte la conviction que la fin de vie est un espace de relation, de sens et de dignité. Elle s'engage à humaniser le mourir, à soutenir la personne dans sa singularité, et à offrir une présence qui honore la vie jusqu'à son dernier souffle.

18

Le rôle de l'accompagnante dans le système de santé

L'accompagnante en fin de vie occupe une place unique dans le continuum de soins. Elle intervient dans l'espace situé entre le soin médical et le soutien familial, un espace souvent négligé mais essentiel à l'humanisation de la fin de vie.



Sa présence permet de soutenir la personne dans ses besoins émotionnels, relationnels et existentiels, de faciliter la communication entre les membres de la famille, d'apaiser les tensions, de clarifier les intentions et de créer un climat de confiance autour de la personne mourante.

Dans les milieux de soins, l'accompagnante agit comme un repère humain. Elle soutient les équipes en offrant une présence stable auprès des patients, en aidant les familles à comprendre les étapes du processus, et en contribuant à alléger la charge émotionnelle des soignants. L'accompagnante ne remplace aucun rôle existant : Elle complète, relie, humanise. Sa posture non médicale et non thérapeutique lui permet d'être un tiers neutre, capable d'accueillir ce que les autres n'ont ni le temps ni l'espace de recevoir. Par cette présence, l'accompagnante devient un acteur essentiel de la qualité globale des soins, un chaînon manquant qui renforce la dignité, la douceur et l'humanité du parcours de fin de vie.

19

Les conditions d'exercice de la profession

L'accompagnante en fin de vie exerce dans un cadre clairement défini, qui garantit la sécurité de la personne accompagnée et la crédibilité de la profession. Elle peut intervenir à domicile, en CHSLD, en hôpital, en maison de soins palliatifs, en résidence pour aînés ou dans tout autre milieu où une personne vit une fin de vie ou une transition pré-palliative. L'exercice repose sur une posture non médicale, non thérapeutique et non directive. L'accompagnante n'évalue pas, ne diagnostique pas, ne traite pas et ne se substitue jamais aux professionnels de la santé ou aux intervenants psychosociaux.

La pratique exige une compréhension claire des limites professionnelles, un respect strict de la Loi 21, une collaboration harmonieuse avec les équipes soignantes et une capacité à intervenir dans le respect des procédures et des protocoles des milieux.



L'accompagnante doit maintenir une présence stable, une neutralité bienveillante, une confidentialité irréprochable et une vigilance constante quant à la protection de la personne vulnérable. La supervision régulière fait partie intégrante des conditions d'exercice, tout comme l'engagement envers une formation continue. L'accompagnante exerce dans un cadre éthique exigeant, où chaque geste, chaque parole et chaque silence doivent être alignés avec la dignité, l'autonomie et l'humanité de la personne accompagnée.

Vers une professionnalisation accrue de l'accompagnement

L'accompagnement humain ne peut plus rester dans la zone grise de l'improvisation ou du simple bénévolat. Face au vieillissement de la population et à la complexité croissante des parcours de fin de vie, l'exigence de qualité est devenue un impératif moral et organisationnel.

L'École Isabelle Pitre Coaching Inc., s'engage, à travers ce référentiel et ses cursus de **1000 heures**, à fournir au réseau de la santé et au secteur privé des intervenants d'élite. Nos diplômés ne sont pas seulement formés ; ils sont préparés à intégrer des équipes multidisciplinaires avec une compréhension aiguë de leur rôle et de leurs limites.

Un appel à la collaboration institutionnelle

La pérennité de notre système de soins repose sur notre capacité à collaborer. Nous invitons les directions de résidences, les responsables de services funéraires et les associations professionnelles à :

1. **Reconnaître ces standards d'excellence** comme gage de sécurité pour leur clientèle.
2. **Faciliter l'intégration de nos diplômés** au sein de leurs structures pour répondre aux besoins de personnel qualifié.



3. **Collaborer au développement continu** de ces compétences pour rester à l'avant-garde des besoins de la population québécoise et internationale.

L'expertise humaine est le plus grand capital de notre société. En la structurant par la formation, nous honorons non seulement la profession d'intervenant, mais surtout la dignité de ceux que nous avons le privilège d'accompagner.

Isabelle (Pitre) D'Amours, Fondatrice et Directrice générale

Coordonnées

École Isabelle Pitre Coaching Inc.

Site web : www.isabellepitrecoaching.com

Courriel : isabellepitrecoaching@gmail.com

Tél : 514 945-2156

© 2026 École Isabelle Pitre Coaching Inc. — Tous droits réservés